

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	15	18

Date de la convocation

19 juin 2025

Numéro de la délibération

25-15

Objet de la Délibération

Mobilisation de
l'enveloppe fléchée vers les
projets concourant aux
objectifs du PCAET

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une première séance à la salle du Conseil municipal de Chaingy le mardi 17 juin 2025 à 18h. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, l'ordre du jour a été reporté au mardi 8 juillet 2025 à 17h00 à la salle des mariages de Saint-Ay (45130).

C'est lors de cette deuxième séance que les délibérations ont pu être prises légalement, conformément à l'article L2121-17 du CGCT et à l'article 14 du règlement intérieur du PETR Pays Loire Beauce, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Dominique LORCET (Chevilly), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO – Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Pascal FOULON (Saint-Ay), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Florence VILLETTE (suppléante de Laurent SIMONNET – Meung-sur-Loire)

A donné pouvoir : Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés) à Muriel BATAILLE (Tournois), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres) à Dominique LORCET (Chevilly), David JACQUET (Artenay) à Marie-Paule DUMINIL (Cercottes).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois)

Le Président informe que, en mars 2025, la Préfecture a sollicité le PETR pour sélectionner 10 projets emblématiques en faveur de la transition écologiques pour la période 2025-2026 qui bénéficieraient d'un appui spécifique des services de l'Etat.

Il précise que ce courrier évoquait les critères cumulatifs suivant pour sélectionner ces projets :

- La maturité des projets pour un démarrage en 2025-2026
- le caractère structurant et ambitieux pour la transition écologique
- Les co-bénéfices associées (santé-environnement, ...)

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	15	18

Date de la convocation

19 juin 2025

Numéro de la délibération

25-15

Objet de la Délibération

Mobilisation de
l'enveloppe fléchée vers les
projets concourant aux
objectifs du PCAET

Le Président informe que, début mai 2025, un échange technique avec les services de la Préfecture, la DDT 45, le Pays Loire Beauce et la CCBL a notamment rappelé que le CRTE valait « comité des financeurs » mais n'avait pas d'enveloppe dédiée.

Le Président informe que, le 2 juin 2025, la Préfecture a informé le PETR de la possibilité de mobiliser une enveloppe de 249 354 € vers un maximum de 10 projets qui contribuent aux objectifs du PCAET et qui respectent les modalités suivantes :

- Répondre aux objectifs du PCAET
- Être mature sans avoir commencé avant la signature de la convention
- Ne pas bénéficier d'un financement issu d'une autre mesure du fonds vert

Le Président informe que la CCBL, la CCTVL et le PETR Pays Loire Beauce se sont concertés pour flécher l'enveloppe proposée par l'Etat.

Le Président propose au comité syndical de délibérer pour l'autoriser à signer la convention avec l'Etat dans le cadre de cette enveloppe fléchée vers les projets concourant aux objectifs du PCAET.

Après avoir entendu les explications du Président, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président du Président du PETR Pays Loire Beauce à signer la convention avec l'Etat, la Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine, la Communautés de Communes des Terres du Val de Loire et les porteurs de projets retenus dans le cadre de cette enveloppe fléchées vers les projets concourant aux objectifs du PCAET
- D'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CUIILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20250708-25_15-DE

S²LO